

Séance du mardi 13 avril 2021

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Claude CHELINGUE, Madame Martine CABIE, Monsieur Thierry BOURG, Madame Nathalie MONTANER, Madame Laure-Anne STOFFLER, Madame Agnès BRUNELLO, Madame Anne PLASSON, Madame Patricia VALLIER, Monsieur Laurent GIMENEZ.

Représentés : Madame Nathalie FAURÉ.

Excusés : Monsieur David GOURMANEL, Monsieur Jérôme BALARAN.

Absents : Monsieur Nicolas ANDREU.

Secrétaire(s) de la séance: Claude CHELINGUE.

Ordre du jour:

- 1° - Vote du CA 2020 - Lotissement Rivaies : Compte Administratif et Compte de Gestion ;
- 2° - Vote du CA 2020 - Budget Communal : Compte Administratif ; Affectation résultat 2020 sur la comptabilité 2021 et Compte de Gestion ;
- 3° - Vote des Taux Communaux 2021 ;
- 4° - Remboursement Annulation Location Salle des Fêtes ;
- 5° - Vote des Subventions 2021 aux Associations ;
- 6° - Vote du BP 2021 - Budget Communal ;
- 7° - Questions Diverses.

Délibérations du conseil:

1°- Vote du CA 2020 - Lotissement Rivaies : Compte Administratif, Compte de Gestion et page de signatures :

Le Conseil Municipal ne comprend pas pourquoi il faut encore voter pour le Budget du Lotissement RIVALES, sachant qu'il a été clôturé en décembre 2019. Il décide de voter les deux délibérations ci-dessous afin de clôturer définitivement ce budget.

a) Vote CA 2020 - Lotissement RIVALES - Commune Grazac (DE_2021_010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Pierre HULOT, Président de la Commission des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par la Commission des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	223 457.22			223 457.22	223 457.22	223 457.22
Opérations exercice		223 457.22	223 457.22		223 457.22	223 457.22
Total	223 457.22	223 457.22	223 457.22	223 457.22	446 914.44	446 914.44
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**b) Vote du Compte de Gestion 2020 - Lotissement RIVALES
(DE_2021_011)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Pierre HULOT, 1^oAdjointe, Présidente de la Commission des Finances de la commune de Grazac (Tarn),

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**c) Page de Signatures du CA 2020 - Lotissement RIVALES
(DE_2021_012)**

2°- Vote du CA 2020 - Budget Communal : Compte Administratif ; Affectation résultat 2020 sur la comptabilité 2021, Compte de Gestion et page de signatures :

**a) Vote du CA 2020 - Commune de Grazac
(DE_2021_013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Pierre HULOT, Présidente de la Commission des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par la Commission des Finances après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 589.10	48 552.33		153 460.13	29 589.10	202 012.46
Opérations exercice	263 757.67	129 695.58	338 521.91	578 851.46	602 279.58	708 547.04
Total	293 346.77	178 247.91	338 521.91	732 311.59	631 868.68	910 559.50
Résultat de clôture	115 098.86			393 789.68		278 690.82
Restes à réaliser	91 960.25	3 356.00			91 960.25	3 356.00
Total cumulé	207 059.11	3 356.00		393 789.68	91 960.25	282 046.82
Résultat définitif	203 703.11			393 789.68		190 086.57

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b) Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur Budget Communal 2021 (DE_2021_014)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ; statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ; constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de : 393 789.68 euros

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	153 460.13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	250 200.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	240 329.55
Résultat cumulé au 31/12/2020	393 789.68
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	393 789.68
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	203 703.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	190 086.57
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**c) Vote du Compte de Gestion 2020 - Commune de Grazac
(DE_2021_015)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Pierre HULOT, 1^o Adjointe, Présidente de la Commission des Finances de la Commune de Grazac (Tarn),

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**d) Page Signatures CA 2020 - Commune de Grazac
(DE_2021_016)**

**3°- Taux communaux 2021
(DE_2021_017)**

Comme suite à la baisse des impôts de production et à l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale, la commission des finances ayant préparée le budget primitif propose aux membres du Conseil Municipal, afin d'équilibrer le budget, les taux suivant :

- Foncier Bâti : 27,89 %
- Foncier Non Bâti : 30,72 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** les taux proposés par la commission,
- **DÉCIDE** de les faire appliquer pour l'année 2021, et de joindre l'état 1259 en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

4°- Remboursement Location Salle des Fêtes suite au COVID-19 (DE_2021_018)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes de Grazac avait été louée par Mr Grégory DELAHAYE, pour les 24 et 25 avril 2021.

Mr le Maire rappelle la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les mesures de couvre-feu et de confinement en date du 3 avril 202.

Mr Grégory DELAHAYE a annulé sa réservation et demande la possibilité d'être remboursée de la somme versée soit 250 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de rembourser Mr Grégory DELAHAYE de la somme de 250 euros.
- **DEMANDE** que le remboursement soit effectué dans les meilleurs délais,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5°- Subventions 2021 (DE_2021_019)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le fait de délibérer sur le paiement des subventions demandés à la commune **au titre de l'année 2021** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Noms des Associations	Montant 2021
Association Parents d'Élèves École de Grazac	1.200,00
M.J.C. de GRAZAC	1.200,00
M.J.C. de RABASTENS	1.200,00
Association de Chasse de Grazac	200,00
Moto – Club Rabastinois à Rabastens	200,00
Association les Amis de Notre Dame de Grâce à Grazac	50,00
FNACA du Tarn à Rabastens	50,00
Secours Populaire à Rabastens	150,00
Secours Catholique à Rabastens	150,00
Association Arbres et Paysages Tarnais	40,00
ADMR Service Repas à Domicile	100,00
AADPR à Rabastens	100,00
Secteur Paroissial Saint Vincent de Paul Rabastens (Aide EDF)	200,00
Resto du Coeur Secteur de Saint Sulpice	250,00
Cie du Morse "Renc'Arts du Morse"	250,00
Association Retraités Agricoles Rabastens	50,00
TOTAL	5 390,00

- **DEMANDE** que le paiement des subventions ci-dessus soit effectué rapidement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

6° - Vote du BP 2021 - Budget Communal , Page de Signatures et Bordereau transmission de documents et Note de Présentation :

**a)- Vote BP 2021 - Commune Grazac
(DE_2021_020)**

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le Budget Primitif de la Commune de 2021, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
 - Dépenses 417.132,07 €
 - Recettes 417.132,07 €
- Investissement :
 - Dépenses 838.009,11 €
 - Recettes 838.009,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

**b)- Page de Signatures
(DE_2021_021)**

7°) Divers :

**a)- Note de Présentation du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 de la commune de Grazac.
(DE_2021_022)**

Le compte administratif 2020 :

Les recettes de fonctionnement représentent 255 900 euros, auxquels s'ajoutent 223 400 euros, opération d'ordre correspondant à la clôture du budget Lotissement Rivalés. Cette même somme se retrouve dans les dépenses d'investissement 2020.

Les recettes réelles sont constituées pour 31% des recettes fiscales, 45.6 % des dotations et 23.4 % des ventes et autres produits courants non financiers et s'élèvent à 420 euros par habitant.

Les charges de fonctionnement qui s'élèvent à 239 000 euros sont stables par rapport à l'exercice 2019. Constituées pour 40.6 % des charges générales, 39.5 % des charges de personnel et 17 % des charges de gestion courantes, elles représentent 392 euros par habitant. Le résultat comptable, hors opérations d'ordre, représente 29 000 euros.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 129 700 euros, soit 213 euros par habitant. Elles sont constituées pour 45 000 euros de fonds propres (affectation du résultat de l'exercice 2019), 51 700 euros de subventions reçues, 14 400 euros de taxes d'aménagement, 12 600 euros de FCTVA et 6 000 euros d'amortissements.

Les dépenses totales d'investissement sont de 40 300 euros auxquelles s'ajoutent les 223 400 euros permettant à la commune d'intégrer dans son actif le solde d'investissement du lotissement Rivalés.

Les dépenses d'équipement se sont limitées à 34 500 euros, certains travaux ayant été retardés en raison de la crise sanitaire. Le remboursement des emprunts est de 5 800 euros soit une charge de la dette très modérée.

Le budget primitif 2021 :

En matière de recettes, la part des recettes fiscales diminuera de façon importante pour la part communale, car les contribuables subiront une forte augmentation des taxes foncières de la part de la Communauté d'Agglomération. Pour le budget communal, cette perte de recette sera compensée par la réduction de l'attribution de compensation négative versée par la commune pour le financement de la compétence scolaire. Par ailleurs, la dotation de solidarité rurale « cible » étant divisée par deux par rapport à 2020, le montant total de la DGF 2021 sera en baisse de 14 000 euros.

La commune devra donc bien maîtriser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager des ressources d'autofinancement.

Les ressources d'investissement seront constituées du FCTVA, la taxe d'aménagement et les amortissements pour 22 000 euros, de l'affectation du résultat 2020 pour 203 700 euros, de subventions d'investissement pour 368 300 euros, d'un apport de la section fonctionnement pour 144 000 euros et d'un emprunt pour 100 000 euros.

Les dépenses d'investissement sont budgétées pour un montant total de 838 000 euros. Les dépenses d'équipement réelles sont de 712 000 euros, constituées pour 560 000 euros du programme d'aménagement du hameau de Condol, de travaux relatifs à la voirie pour 35 000 euros et VRD pour 48 000 euros, la rénovation de la salle des fêtes pour 42 800 euros, du renouvellement du camion pour 20 000 euros, du renouvellement du photocopieur pour 2 500 euros et de l'achat de deux vélos électriques pour 3 300 euros.

La commune engage ainsi en 2021 un programme d'investissement ambitieux qui sera rendu possible à condition de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'obtenir un soutien conséquent de ses partenaires, notamment pour le financement du projet d'aménagement du hameau de Condol.

b) Avenant Convention Adhésion Mission Expérimentation médiation préalable obligatoire (DE_2021_023)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Centre de Gestion du Tarn, concernant un avenant à la convention d'adhésion à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

Mr le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2018, la commune avait décidé d'adhérer pour une durée de 4 ans, devant s'achever le 18 novembre 2020. Or, l'article 34 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019, a prolongée cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Centre de Gestion du Tarn, par délibération du 1er mars 2021, a acté l'avenant à la convention conclue avec la commune. Afin que cette convention puisse voir perdurer ses effets tout au long de l'expérimentation telle qu'elle vient d'être prolongée, il nous est demandé de valider l'avenant joint en annexe.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention d'adhésion à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire joint.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cet avenant ci-annexé, ainsi que de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

c) Installation d'une mémoire élargie de l'ordinateur du secrétariat de la mairie : Ajournée.

d) Programmation d'une réunion pour le choix définitif du projet du Coeur du Hameau de Condé : Vendredi 23 avril 2021 à 20 heures.

e) Rappel de la présentation du projet Coeur du Hameau de Condé : Sous le préau samedi 17 avril 2021 de 14h à 17h.

f) Marché pour l'Été 2021 : Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir aux modalités de fonctionnement du marché d'été.

Levée de séance à 00 heures 30 minutes.